PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 MARS 2013

Nombre de membres : *L'an deux mil treize, le 26 mars à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bruno JANNIN, Maire.*

En exercice : 15

Présents : 12

Qui ont pris part à la délibération : 14

Etaient Présents :
Mmes : GALLET D, MARTIN C, ROSELLO V, STERVINOU A,. ROUSSEAU C, VIALARD F
Mrs : FORGES P, GOULETTE Y, JANNIN B, MALLEVILLE J, PANOFF P,RAMADE T,
M. LARUE, Receveur Municipal

Etait absent excusé :
M. SYLLA S qui a donné pouvoir à B. JANNIN
Mme CARTEREAU Y qui a donné pouvoir à T. RAMADE

Etait absent non excusé : *M. BOSCHER R*

Date de la convocation : *19 mars 2013*

Date de l'affichage : *19 mars 2013*

Secrétaire de séance : Madame Marie Christine ROUSSEAU

Informations du Maire au Conseil Municipal dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Municipal en vertu de l'article L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Décisions du Maire (n° 1 et 2/2013)

Avenant 2013 à la convention 2012 n°42 des prestations du Laboratoire Départemental de la Sarthe. Cette convention est renouvelable par reconduction expresse, au moyen d'avenant annuel établi entre la Commune et le Laboratoire pour une durée de 3 ans. (Décision n°1/2013).

Dispositif partenarial signé entre Le Mans Métropole et les Communes qui la composent, le Conseil Général et l'Etat pour l'insertion et l'emploi (PLIE) afin de favoriser l'accès à l'emploi durable ou à l'accès à la formation qualifiante, des publics en difficulté d'insertion sur le territoire de Le Mans Métropole. (Décision n°2/2013).

Le procès verbal du Conseil Municipal du 18 mars 2013 est approuvé à l'unanimité

I – FINANCES

A) Conséquences financières pour la préparation du budget primitif communal de la dissolution de la CCA et de notre entrée dans Le Mans Métropole

L'entrée de la Commune de Saint Saturnin au sein de la communauté urbaine de Le Mans Métropole (LMM) induit des changements sur le plan fiscal et budgétaire sans incidence sur les habitants de Saint Saturnin.

Les élus et les services de Saint Saturnin en étroite collaboration avec ceux de Le Mans Métropole, ont mis au point un système de compensation pérenne qui permet de garantir à la fois la neutralité fiscale pour l'habitant de St Saturnin, l'équilibre budgétaire de la commune en préservant sa richesse, mais aussi un transfert de produit fiscal nécessaire à LMM pour assumer les compétences qui sont les siennes.

Sur le plan fiscal, dès 2013, les taux de LMM qui viendront se substituer à ceux de la Communauté de Communes de l'Antonnière (CCA) seront sensiblement supérieurs à ceux de cette dernière. Les taux communaux après le vote de ce soir seront abaissés de façon importante afin que l'addition des taux de Saint Saturnin et de LMM aboutisse à un niveau proche de celui qui existait précédemment.

Pour nos administrés, ce changement de niveau de prélèvement ainsi que la baisse de la contribution à l'enlèvement des ordures ménagères conduira à un même niveau de prélèvement fiscal.

L'équilibre budgétaire de la commune, indispensable à sa gestion ainsi qu'à son développement, sera assuré par une dotation de neutralité fiscale et budgétaire versée chaque année par LMM.

Celle-ci aura vocation à diminuer et à disparaitre en fonction de l'enrichissement économique naturel de notre commune. Ce système présente le double avantage de pérenniser notre équilibre budgétaire tout en conservant l'autonomie financière et fiscale car le produit supplémentaire résultant de l'augmentation éventuelle de nos taux communaux ne sera pas préempté par LMM.

D'autre part, il a été convenu entre la Commune de Saint Saturnin et LMM, qu'une partie de l'excédent budgétaire du budget assainissement sera fléché vers la Commune à hauteur de 80 000 € pour effectuer les travaux nécessaires au raccordement de la contre-allée du boulevard de Maule.

Vous l'avez bien compris, il s'agit bien là d'une coopération intercommunale « gagnant-gagnant » préservant les intérêts des uns et des autres pour une meilleure efficience des services publics tout en garantissant notre cadre de vie.

Les membres du Conseil Municipal prennent acte

1/FINANCE : REVERSEMENT DE LA SUBVENTION DE LE MANS METROPOLE SUITE A LA DISSOLUTION DU SMITAM

*Le **S**yndicat **M**ixte pour l'**I**nter modalité des **T**ransports de l'**A**gglomération **M**ancelle, a été dissous le 13 Décembre 2012. A la dissolution ce syndicat, a laissé apparaitre un excédent.*

Une convention a été signée entre Le Mans Métropole et les trois communes d'Aigné, La Milesse, et Saint Saturnin, pour qu'une partie de l'excédent soit 60 000 €, puisse être distribuée à celles-ci afin de pallier au surcoût de l'abonnement des collégiens à la SETRAM par rapport à celui que le conseil général pratiquait.

Cet abondement sera utilisé sur trois ans de façon dégressive à l'endroit des familles supportant cette charge financière supplémentaire à partir de la rentrée scolaire 2013/2014.

Il est proposé de répartir cet abondement de 60 000 € de façon équivalente entre les communes d'Aigné, La Milesse, et Saint Saturnin soit 20 000 € pour chacune d'entre elles.

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré
Décide à l'unanimité

De répartir l'abondement de 60 000 € de façon équivalente entre les communes d'Aigné, La Milesse, et Saint Saturnin soit 20 000 € pour chacune d'entre elles.

De préciser qu'une délibération identique sera prise dans chaque commune.

D'autoriser M. le Maire ou toute personne désignée par lui à signer tout document se rapportant à cette décision.

2/FINANCE : EXERCICE BUDGETAIRE 2012 – EXAMEN ET APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DRESSE PAR M. BRUNO JANNIN, MAIRE (ANNEXE 1)

Monsieur Bruno JANNIN, Maire assisté de Monsieur Philippe FORGES, Maire-Adjoint chargé des Finances et du Budget présentent au Conseil Municipal les divers tableaux relatifs aux comptes administratifs de l'exercice 2012.

Le Conseil Municipal

VU les différents éléments du dossier remis et détaillant les postes de dépenses et recettes,

Après en avoir délibéré
Décide à l'unanimité des membres présents

D'adopter le compte administratif 2012.

Il est précisé que pour ce vote M. le Maire est sorti de la salle et que le pouvoir de M. SYLLA a été transmis à D. GALLET suivant la demande de M. SYLLA. M. Yvan GOULETTE, Maire-Adjoint a assuré la présidence.

Après avoir pris connaissance du résultat Monsieur Bruno JANNIN, remercie les élus pour ce vote d'approbation et assure à nouveau la présidence.

3/FINANCE : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2012

Monsieur Philippe FORGES, Maire-Adjoint chargé des Finances et du Budget présente au Conseil Municipal le résultat de l'exercice 2012 et propose son affectation.

Statuant sur la reprise anticipée du compte de résultat d'exploitation de l'exercice 2012.

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité

Excédent de fonctionnement 2012 :	*706 047,39 €*
(Pour mémoire : excédent 2011 : 1 371 299,23 €)	
Affectation du résultat de fonctionnement :	
Excédents de fonctionnement capitalisés (R 1068) :	*1 020 063,17 €*
Résultat de fonctionnement reporté (R 002) :	*601 447,87 €*

4/FINANCE : EXAMEN ET APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DRESSE PAR MR PATRICK LARUE, RECEVEUR PRINCIPAL

Après s'être fait présenter le budget principal 2012 et les décisions notificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développements des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des Restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget principal de l'exercice 2012,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Considérant la concordance des comptes de gestion et administratif,

1) *Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire,*
2) *Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,*
3) *Statuant sur le compte des valeurs inactives,*

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré
Décide à l'unanimité

De déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2012 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

5/FINANCE : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2013

Monsieur Bruno JANNIN, Maire et Monsieur Philippe FORGES, Maire-Adjoint chargé des Finances et du Budget présentent et commentent au Conseil Municipal le tableau MI-1259, sur lequel apparaissent les taux d'imposition tant communaux, nationaux et départementaux.

VU le tableau présenté,

Il est rappelé que pour 2012 les taux étaient les suivants :

↳ *Taxe d'habitation*	*20,46 %*
↳ *Taxe foncière propriété bâtie*	*16,47 %*
↳ *Taxe foncière propriété non bâtie*	*31,03 %*
↳ *CFE*	*21,03 %*

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré
Décide à l'unanimité

↳ *De définir les taux 2013 comme suit, afin de respecter la neutralité fiscale suite à notre entrée dans Le Mans Métropole :*

↳ *Taxe d'habitation*	*10,43 %*
↳ *Taxe foncière propriété bâtie*	*8,39 %*
↳ *Taxe foncière propriété non bâtie*	*15,82%*
↳ *CFE*	*10,72 %*

6/FINANCE : VOTE DES SUBVENTIONS 2013 (ANNEXE 2)

Monsieur Philippe FORGES, Maire-Adjoint chargé des finances informe les membres du Conseil Municipal qu'au cours de cette séance, il sera voté un crédit aux articles 65736 et 6574 (subventions). Il fait alors état des demandes qui ont été adressées en Mairie.

Il est proposé d'attribuer les subventions aux associations au titre de 2013 selon le tableau présenté en séance publique.

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,
Décide

↳ *D'attribuer les subventions aux associations au titre de 2013 selon le tableau en annexe 2, précision étant faite que ces subventions ont été votées à l'unanimité à l'exception des subventions accordées à :*

➢ *La Régie Municipale pour la gestion du Centre Culturel du Val de Vray pour laquelle Madame Denise GALLET, Présidente de la Régie Municipale pour la gestion du Centre du Val de Vray est sortie de la salle et n'a pas pris part au vote. (13 voix pour, 0 contre, 0 abstention)*

➢ *Le Club des Aînés Ruraux pour lequel Mme Françoise VIALARD, Présidente du Club des Aînés Ruraux, est sortie de la salle et n'a pas pris part au vote. (13 voix pour, 0 contre, 0 abstention)*

↳ *D'inscrire les crédits nécessaires au budget 2013.*

↳ *De préciser que Monsieur le Maire, ou toute autre personne désignée par lui, signera tous les documents se rapportant à cette décision.*

7/FINANCE : EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2013 (ANNEXE 3)

Monsieur Philippe FORGES, Maire-Adjoint chargé des Finances et du Budget présente le projet de budget de la Commune étudié par la Commission des Finances.

Il est proposé d'adopter le projet de budget de la Commune présenté en séance publique.

Le Conseil Municipal

VU le projet de budget présenté,
VU l'avis de la Commission des finances qui s'est réunie le 12 mars 2013,

Après en avoir délibéré,
Décide

D'adopter à l'unanimité le projet de budget de la Commune présenté selon les tableaux figurant en annexe 3.

De préciser que Monsieur le Maire, ou toute personne désignée par lui, signera tous les documents se rapportant à cette décision.

II - AFFAIRES DIVERSES

M. Philippe FORGES demande deux élus pour participer à la commission d'ouverture des plis pour les travaux concernant l'atelier municipal. Yvan GOULETTE et Claudine MARTIN se proposent.

M. LARUE, Receveur Municipal informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité de passage au 31 décembre 2014, au « protocole échange standard des données 2 » avec un nouvel outil dénommé « PESOS » qui sera mis à disposition des Communes. La Commune devra délibérer pour mettre en place ce protocole.

M. Yvan GOULETTE demande :

→ *que des délibérations identiques soient prises sur les Communes, quant à la répartition des biens immeubles suite à la dissolution de la CCA.*

→ *de prendre une délibération concordante entre les 3 communes sur la prise en charge des investissements du SIVOM par les excédents du budget général de la CCA.*

→ *de prendre une délibération concordante demandant la modification des statuts du SIVOM notamment pour la gestion de la SPL ainsi que la répartition des actions.*

M. Bruno JANNIN précise que les statuts du SIVOM seront repris lors d'un prochain Comité de Pilotage et seront votés à l'identique par les trois Communes.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h15

La Secrétaire,
Marie Christine ROUSSEAU

MAIRIE DE SAINT-SATURNIN (Sarthe)

COMMUNE DE ST SATURNIN ANNEXE 1 Compte administratif 2012

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES — A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)				
204	Subventions d'équipements versées				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation (4)				
23	Immobilisations en cours				
	Total des opérations d'équipement	1 982 580.49	1 004 923.65	486 171.84	491 485.00
	Total des dépenses d'équipement	**1 982 580.49**	**1 004 923.65**	**486 171.84**	**491 485.00**
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement reçues				
16	Emprunts et dettes assimilées	189 260.00	189 257.33		2.67
18	Compte de liaison : affectation... (5)				
26	Participations et créances rattachées à des participations				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues				
	Total des dépenses financières	**189 260.00**	**189 257.33**		**2.67**
45..	Total des opé. pour compte de tiers (6)				
	Total des dépenses réelles d'investissement	**2 171 840.49**	**1 194 180.98**	**486 171.84**	**491 487.67**
040	*Opé. d'ordre de transferts entre sections (1)*				
041	*Opérations patrimoniales (1)*				
	Total des dépenses d'ordre d'investissement				
	TOTAL	**2 171 840.49**	**1 194 180.98**	**486 171.84**	**491 487.67**
	Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1 (2)	59 960.66			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	233 086.00	14 800.00	166 982.00	51 304.00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)				
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)				
204	Subventions d'équipements versées				
21	Immobilisations corporelles	75 000.00			75 000.00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)				
23	Immobilisations en cours		13 426.23		-13 426.23
	Total des recettes d'équipement	**308 086.00**	**28 226.23**	**166 982.00**	**112 877.77**
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	166 000.00	49 708.00		116 292.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	455 835.58	455 835.58		
138	Autres subv. d'invest. non transférables				
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	Compte de liaison : affectation...				
26	Participations et créances rattachées à des participations				
27	Autres immobilisations financières				
024	Produits des cessions				
	Total des recettes financières	**621 835.58**	**505 543.58**		**116 292.00**
45..	Total des opé. pour compte de tiers (6)				
	Total des recettes réelles d'investissement	**929 921.58**	**533 769.81**	**166 982.00**	**229 169.77**
021	*Virement de la section de fonctionnement (1)*	1 298 121.07			
040	*Opé. d'ordre de transferts entre sections (1)*	3 758.50	19 498.50		-15 740.00
041	*Opérations patrimoniales (1)*				
	Total des recettes d'ordre d'investissement	**1 301 879.57**	**19 498.50**		**1 282 381.07**
	TOTAL	**2 231 801.15**	**553 268.31**	**166 982.00**	**1 511 550.84**
	Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1 (2)				

(1) DF 023 – RI 021; DI 040 – RF 042; RI 040 – DF 042; DI 041 – RI 041; DF 043 – RF 043.
(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté)
(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagement (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.
(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur
(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée
(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9)
(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais son article du chapitre 10.

COMMUNE DE ST SATURNIN ANNEXE 1 Compte administratif 2012

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES — A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer) Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
011	Charges à caractère général	868 844.08	655 849.63			212 994.45
012	Charges de personnel et frais assimilés	796 900.00	796 782.61			117.39
014	Atténuations de produits	82 368.00	82 368.00			
65	Autres charges de gestion courante	324 833.00	306 427.24			18 405.76
	Total des dépenses de gestion courante	**2 072 945.08**	**1 841 427.48**			**231 517.60**
66	Charges financières	56 000.00	54 048.16			1 951.84
67	Charges exceptionnelles	11 356.80	11 354.37			2.43
68	Dotations aux amortissements et aux provisions (1)					
022	Dépenses imprévues	44 714.00				
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	**2 185 015.88**	**1 906 830.01**			**233 471.87**
023	*Virement à la section d'investissement (2)*	1 298 121.07				
042	*Opé. d'ordre de transferts entre sections (2)*	3 758.50	19 498.50			-15 740.00
043	*Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (2)*					
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	**1 301 879.57**	**19 498.50**			**-15 740.00**
	TOTAL	**3 486 895.45**	**1 926 328.51**			**217 731.87**
	Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1 (3)					

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer) Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
013	Atténuations de charges	35 610.00	38 658.59			-3 048.59
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	123 600.00	154 212.65			-30 612.65
73	Impôts et taxes	1 875 510.00	1 893 854.56			-18 344.56
74	Dotations, subventions et participations	499 085.00	490 142.35			8 942.65
75	Autres produits de gestion courante	25 700.00	24 303.09			1 396.91
	Total des recettes de gestion courante	**2 559 505.00**	**2 601 171.24**			**-41 666.24**
76	Produits financiers		13.00			-13.00
77	Produits exceptionnels	11 926.80	31 191.66			-19 264.86
78	Reprises sur amortissements et provisions (1)					
	Total des recettes réelles de fonctionnement	**2 571 431.80**	**2 632 375.90**			**-60 944.10**
042	*Opé. d'ordre de transferts entre sections (2)*					
043	*Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (2)*					
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement					
	TOTAL	**2 571 431.80**	**2 632 375.90**			**-60 944.10**
	Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1 (3)	915 463.65				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires
(2) DF 023 – RI 021; DI 040 – RF 042; RI 040 – DF 042; DI 041 – RI 041; DF 043 – RF 043
(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté)

TABLEAU DES SUBVENTIONS 2013
COMMUNE DE SAINT SATURNIN

ANNEXE 2

BENEFICIAIRES	2011 Subvention votée	2012 votée	2013 Subvention demandée	2013 Subvention proposée	2013 Subvention votée
Subventions de fonctionnement aux organismes publics	**181 400,00**	**175 308,00**	**171 562,00 €**	**171 562,00 €**	**171 562,00 €**
CCAS	12 000,00	11 000,00	11 000,00 €	11 000,00 €	11 000,00 €
Régie Municipale pour la gestion du Centre Culturel du Val de Vray	123 370,00	123 400,00	123 700,00 €	123 700,00 €	123 700,00 €
Régie Municipale Val de Vray pour la prestation ménage	24 500,00	25 600,00	25 300,00 €	25 300,00 €	25 300,00 €
Régie Municipale Val de Vray animations 10ème rencontre des St Saturni	5 000,00				
Ecole Primaire Coopérative scolaire	1 085,00	1 148,00	1 092,00 €	1 092,00 €	1 092,00 €
Classe de découverte	5 425,00	5 740,00	5 460,00 €	5 460,00 €	5 460,00 €
Projet musical scolaire	3 470,00	3 470,00			
Activités sportives	1 300,00				
Transport sorties pédagogiques	1 600,00	1 600,00	1 600,00 €	1 600,00 €	1 600,00 €
Ecole Maternelle Coopérative scolaire	710,00	710,00	770,00 €	770,00 €	770,00 €
Sortie bibliothèque	440,00	440,00	440,00 €	440,00 €	440,00 €
Classe de théâtre	500,00				
Noel	400,00	400,00	400,00 €	400,00 €	400,00 €
Transport sorties pédagogiques	1 600,00	1 800,00	1 800,00 €	1 800,00 €	1 800,00 €
Subventions de fonctionnement person.de droit privé	**40 383,00**	**36 125,00**	**39 297,00 €**	**39 297,00 €**	**39 297,00 €**
Club des Aînés	400,00	400,00	400,00 €	400,00 €	400,00 €
U.N.C - A.F.N.	500,00	200,00	200,00 €	200,00 €	200,00 €
A.C.P.G.	200,00	200,00	200,00 €	200,00 €	200,00 €
Prévention Routière	200,00	200,00	200,00 €	200,00 €	200,00 €
COSSA	10 849,00	11 700,00	11 700,00 €	11 700,00 €	11 700,00 €
COSSA (subvention exceptionnelle tournoi foot jeunes)	3 073,00	3 000,00	200,00 €	200,00 €	200,00 €
COSSA FOOT (remboursement emprunt sur 5 ans pour vestiaires)			4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €
Handi Sport Maule	950,00	950,00	950,00 €	950,00 €	950,00 €
A.F.M. (Téléthon)	2 306,00	2 400,00	2 572,00 €	2 572,00 €	2 572,00 €
Bibliothèque pour tous	1 600,00	1 800,00	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
Comité des fêtes + Association gestion du plan d'eau	1 825,00	1 825,00	1 825,00 €	1 825,00 €	1 825,00 €
Association St Saturnin Classic British Welcome	8 500,00	8 500,00	8 500,00 €	8 500,00 €	8 500,00 €
Les écoles en fête	2 000,00	2 000,00	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
Atelier Théâtre de l'Antonnière	800,00	800,00	800,00 €	800,00 €	800,00 €
Amicale des Seniors	200,00	200,00	200,00 €	200,00 €	200,00 €
Association Départementale de la protection civile	250,00	250,00	250,00 €	250,00 €	250,00 €
JSC (Académie de billard des JS Coulaines)	300,00	300,00	300,00 €	300,00 €	300,00 €
Imprévus	6 430,00	1 400,00	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
TOTAL	**221 783,00**	**211 433,00**	**210 859,00 €**	**210 859,00 €**	**210 859,00 €**

COMMUNE DE ST SATURNIN

ANNEXE 3

Budget primitif 2013

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

II
A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	864 244,08		689 776,28	689 776,28	689 776,28
012	Charges de personnel et frais assimilés	788 150,00		812 773,00	812 773,00	812 773,00
014	Atténuations de produits	74 862,00		82 376,00	82 376,00	82 376,00
65	Autres charges de gestion courante	322 533,00		507 876,00	507 876,00	507 876,00
	Total des dépenses de gestion courante	2 049 789,08		2 092 801,28	2 092 801,28	2 092 801,28
66	Charges financières	56 000,00		47 000,00	47 000,00	47 000,00
67	Charges exceptionnelles	550,00		4 090,00	4 090,00	4 090,00
68	Dotations aux amortissements et aux provisions (4)					
022	Dépenses imprévues	60 000,00		39 205,59	39 205,59	39 205,59
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	2 166 339,08		2 183 096,87	2 183 096,87	2 183 096,87
023	*Virement à la section d'investissement (5)*	1 298 121,07		941 215,00	941 215,00	941 215,00
042	*Opé. d'ordre de transferts entre sections (5)*	3 758,50				
043	*Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (5)*					
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	1 301 879,57		941 215,00	941 215,00	941 215,00
	TOTAL	3 468 218,65		3 124 311,87	3 124 311,87	3 124 311,87

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	
	+
	=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	3 124 311,87

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	26 860,00		28 100,00	28 100,00	28 100,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	123 600,00		152 650,00	152 650,00	152 650,00
73	Impots et taxes	1 875 510,00		1 185 801,00	1 185 801,00	1 185 801,00
74	Dotations, subventions et participations	499 085,00		469 781,00	469 781,00	469 781,00
75	Autres produits de gestion courante	25 700,00		11 900,00	11 900,00	11 900,00
	Total des recettes de gestion courante	2 550 755,00		1 848 232,00	1 848 232,00	1 848 232,00
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels	2 000,00		674 632,00	674 632,00	674 632,00
78	Reprises sur amortissements et provisions (4)					
	Total des recettes réelles de fonctionnement	2 552 755,00		2 522 864,00	2 522 864,00	2 522 864,00
042	*Opé. d'ordre de transferts entre sections (5)*					
043	*Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (5)*					
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement					
	TOTAL	2 552 755,00		2 522 864,00	2 522 864,00	2 522 864,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	
	+
	601 447,87
	=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	3 124 311,87

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6) 941 215,00

Pour information

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement.
Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les travaux en régie.

(1) CA Stabilités de vote I.R.
(2) Montant du résultat des soldes de l'exercice précédent repris via le compte administratif ou de reprise anticipée des résultats.
(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(4) Si la commune a institué des provisions semi-budgétaires.
(5) DF 023 = RI 021 ; DF 040 = RF 042 ; DF 041 = RI 041 ; RF 040 = DI 042 ; RF 041 = DI 041
(6) Solde de fonctionnement RF 023 - DF 042 - RI 021 ou solde de fonctionnement RI 021 - RI 040 - DF 040

COMMUNE DE ST SATURNIN — ANNEXE 3 — Budget primitif 2013

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES — A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
204	Subventions d'équipements versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation (6)					
23	Immobilisations en cours					
	Total des operations d'equipement	1 323 879.57	486 171.84	1 159 706.00	1 159 706.00	1 645 877.84
	Total des dépenses d'équipement	**1 323 879.57**	**486 171.84**	**1 159 706.00**	**1 159 706.00**	**1 645 877.84**
10	Dotations, fonds divers et réserves					
13	Subventions d'investissement reçues					
16	Emprunts et dettes assimilées	189 000.00		155 940.00	155 940.00	155 940.00
18	Compte de liaison : affectation... (7)					
26	Participations et créances rattachées à des participati					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses imprévues	40 000.00		40 000.00	40 000.00	40 000.00
	Total des dépenses financières	**229 000.00**		**195 940.00**	**195 940.00**	**195 940.00**
45...	Total des ope. pour compte de tiers (8)					
Total des dépenses réelles d'investissement		**1 552 879.57**	**486 171.84**	**1 355 646.00**	**1 355 646.00**	**1 841 817.84**
040	*Ope. d'ordre de transferts entre sections (4)*					
041	*Opérations patrimoniales (4)*					
Total des dépenses d'ordre d'investissement						
	TOTAL	**1 552 879.57**	**486 171.84**	**1 355 646.00**	**1 355 646.00**	**1 841 817.84**

	+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	**700 873.33**
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**2 542 691.17**

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement (hors 138)	10 000.00	166 982.00	95 342.00	95 342.00	262 324.00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
204	Subventions d'équipements versées					
21	Immobilisations corporelles	75 000.00		50 000.00	50 000.00	50 000.00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)					
23	Immobilisations en cours					
	Total des recettes d'équipement	**85 000.00**	**166 982.00**	**145 342.00**	**145 342.00**	**312 324.00**
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	166 000.00		269 089.00	269 089.00	269 089.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	435 835.58		1 020 063.17	1 020 063.17	1 020 063.17
138	Autres subv. d'invest. non transférables					
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison : affectation... (7)					
26	Participations et créances rattachées à des participati					
27	Autres immobilisations financieres					
024	Produits des cessions					
	Total des recettes financières	**621 835.58**		**1 289 152.17**	**1 289 152.17**	**1 289 152.17**
45...	Total des ope. pour compte de tiers (8)					
Total des recettes réelles d'investissement		**706 835.58**	**166 982.00**	**1 434 494.17**	**1 434 494.17**	**1 601 476.17**
021	*Virement de la section de fonctionnement (4)*	1 298 121.07		941 215.00	941 215.00	941 215.00
040	*Ope. d'ordre de transferts entre sections (4)*	3 758.50				
041	*Opérations patrimoniales (4)*					
Total des recettes d'ordre d'investissement		**1 301 879.57**		**941 215.00**	**941 215.00**	**941 215.00**
	TOTAL	**2 008 715.15**	**166 982.00**	**2 375 709.17**	**2 375 709.17**	**2 542 691.17**

	+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**2 542 691.17**

Pour information

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	941 215.00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des recettes réelles (propres) correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement